

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AZET n°2023-28  
Séance du 3 novembre 2023**

Date de la convocation : 30 octobre 2023

Date de l'affichage : 31 octobre 2023

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 10

L'an deux mille vingt-trois, le trois novembre à 19H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire.

Présents : PUYAU Maryse, SANS Frédéric, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE André, CARROT Franck, SALETTIS Robin, SAINAS Mikaël, CURIE Jacques-Yves, BEYRIE Fanny

Excusés : Absents : GUINET Jean,

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie Madeleine

**Adhésion des communes de Bazus-Aure, Tramezaïgues et Guchen au SIVOM de la Vallée d'Aure**

Vu le Code des Collectivité Territoriales et notamment l'article L5212-1,

Considérant l'adhésion de la commune d'Azet au SIVOM de la Vallée d'Aure et la délibération D2023-17 du 9 juin 2023 adoptant les nouveaux statuts ;

La Maire fait part au Conseil municipal de la demande d'adhésion au SIVOM de la Vallée d'Aure :

- par délibération n°2023-22 en date du 20 septembre 2023, de la Commune de Bazus-Aure pour la compétence obligatoire et pour la compétence optionnelle n°1,
- par délibération n°2023-21 en date du 16 août 2023, de la commune de Tramezaïgues pour la compétence obligatoire uniquement,
- par délibération n°2023-44 en date du 6 octobre 2023, de la commune de Guchen pour la compétence obligatoire uniquement ;

Qu'en outre, le SIVOM de la Vallée d'Aure a accepté à l'unanimité des membres présents :

- par délibération n°2023-53 du 19 octobre 2023, l'adhésion de la commune de Bazus-Aure au SIVOM de la Vallée d'Aure pour la compétence obligatoire et la compétence optionnelle n°1,
- par délibération n°2023-54 du 19 octobre 2023, l'adhésion de la commune de Tramezaïgues au SIVOM de la Vallée d'Aure pour la compétence obligatoire,
- par délibération n°2023-55 du 19 octobre 2023, l'adhésion de la commune de Guchen au SIVOM de la Vallée d'Aure pour la compétence obligatoire,

La Maire souligne l'intérêt d'élargir le périmètre du SIVOM de la Vallée d'Aure et propose aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable aux demandes d'adhésion au SIVOM de la Vallée d'Aure de ces trois communes.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'adhésion des communes de Bazus-Aure, Tramezaïgues et Guchen au SIVOM DE LA Vallée d'Aure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

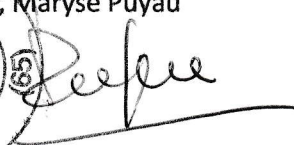
Contre : 0      abstention : 0      pour : 10

*La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire, Marie Madeleine Péfontan

JAR

La Maire, Maryse Puyau  
  
1

